

# Tourner la page



© 2009 THOMSON REUTERS/Alex Grimm

Les banques ferrailent depuis plus de trois ans pour rassurer les marchés sur leur solidité financière. Alors que les inquiétudes persistent sur la dette souveraine, sur leurs fonds propres au regard de Bâle III et qu'elles seront soumises d'ici l'été à de nouveaux stress tests, peuvent-elles espérer tourner en 2011 la page de la crise ?

## LE CONTEXTE

Crise après crise, une confiance à reconquérir	2
Les euro députés haussent le ton face au lobby bancaire	10
Le point de vue de Martin Hirsch et de Jean-Pierre Jouyet	10-11
Livret A – Des députés prennent la défense de la CDC	12

## LES REPERES

Dix dates clés de la crise financière en France	4
Les normes prudentielles Bâle III, mode d'emploi	9

## LES CHIFFRES

Les banques européennes à travers la crise	2
Les banques françaises en Bourse en 2010	3
Performance des valeurs bancaires	7

# Crise après crise, une confiance à reconquérir

- ✓ Craintes de nouvelles tensions sur la dette souveraine et, par ricochet, sur le secteur bancaire
- ✓ Les banques européennes suffisamment capitalisées / Trésor
- ✓ Les banques vont maintenir la pression contre Bâle III
- ✓ Des contraintes de refinancement à relever cette année



Jean-Claude Trichet, le président de la BCE, lors d'une réunion de l'Eurogroupe à Luxembourg, le 6 octobre 2008. © 2008 REUTERS/Thierry Roge

par **Matthieu Protard**

“C’était une question de vie ou de mort.” L’automne 2008, Thierry Francq n’est pas près de l’oublier. Il dirigeait le service du financement de l’économie au Trésor quand Lehman Brothers a failli entraîner dans sa chute tout le système financier mondial.

Automne 2010, l’Irlande, comme la Grèce six mois plus tôt, plombe le secteur bancaire européen. Credit Suisse évoque un “risque que la crise souveraine de l’Euroland ne dégénère en crise générale de liquidité”.

A l’automne 2011, les banques auront-elles enfin tourné la page ? Rien n’est moins sûr.

L’enjeu, pour elles, c’est de démontrer leur solidité financière. Oui, mais...

“Le marché attend globalement un ‘haircut’ (une décote, NDLR) sur la dette souveraine. Donc il n’a pas envie d’être exposé à des acteurs eux-mêmes exposés”, résume Cyril Meilland, analyste chez Crédit agricole Cheuvreux.

Pour preuve, les grandes valeurs bancaires de la zone euro ont toutes fini l’année boursière 2010 dans le rouge.

Balayée la bouffée d’oxygène de 2009. Avec leurs pertes de 14% à 23%, BNP Paribas, Société générale, Crédit agricole ont pourtant limité la casse. En Espagne, considéré comme la possi-

ble “brebis galeuse” de cette année, Santander et BBVA ont abandonné plus de 30% de leur valeur boursière. Plongeon de plus de 30% aussi à Milan pour les italiennes Unicredit et Intesa Sanpaolo, victimes de la peur de contagion.

Paradoxe, les investisseurs restent à l’écart d’un secteur bancaire européen pour lequel le retour de la confiance sera d’autant plus vital cette année qu’il devra solliciter massive-

ment le marché pour relever le défi de lourdes contraintes de refinancement.

Pas moins de 400 milliards d’euros seront nécessaires rien qu’au premier semestre, selon les calculs de Credit Suisse.

“Il n’y a pas d’inquiétudes particulières à avoir sur l’impact des tensions de la dette souveraine sur le secteur bancaire”, assure Ramon Fernandez, directeur général du Trésor. Et il ajoute : “En Europe, les banques sont globalement bien capitalisées.”

*Les grandes valeurs bancaires de la zone euro ont toutes fini l’année boursière 2010 dans le rouge*

*Graphique interactif*

Comparaison multicritères  
des banques européennes

À l'Autorité des marchés financiers (AMF), on avance un autre argument pour justifier la confiance. "Qui achète avant tout les obligations d'Etat, en réalité ? Ce ne sont pas les banques. Les banques sont des intermédiaires. Elles en ont, certes, mais c'est surtout l'assurance-vie", fait valoir Thierry Francq, son secrétaire général.

Mais il doit bien l'admettre, "si les banques s'arrêtent de fonctionner, en quelques semaines, l'économie d'un pays est bloquée".

**LES SOUVERAINS BIS REPETITA ?**

Thierry Francq, au Trésor au plus fort de la crise financière, est bien placé pour le savoir.

Le 20 octobre 2008, cela fait déjà plus d'un mois que le monde de la finance retient son souffle et vit ses heures les plus noires depuis la Grande Dépression de 1929. Il est près de 21 heures, à l'Hôtel de Seignelay, une annexe du ministère de l'Economie dans le VII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, près de l'Assemblée nationale.

Une vingtaine de journalistes piétinent depuis une bonne heure en se demandant pourquoi la ministre a décidé d'improviser un point de presse, quand Christine Lagarde apparaît enfin et les invite à monter dans son bureau.

Elle doit retenir les photographes qui ont reconnu Baudouin Prot, Frédéric Oudéa ou encore Georges Pauget, qui filent à l'anglaise. Les visages des patrons de la BNP, de la SocGen et du Crédit agricole sont fermés, ils partent sans un mot à la presse.



Christine Lagarde, la ministre de l'Economie et Baudouin Prot, le directeur général de BNP Paribas. © 2010 REUTERS/Charles Platiau

Dans les minutes qui suivent, les premières dépêches tombent : Christine Lagarde a annoncé une enveloppe de dix milliards et demi d'euros pour les banques françaises. C'est le premier volet d'un dispositif global de 360 milliards d'euros mis sur pied par Paris pour aider les banques prises dans la tempête.

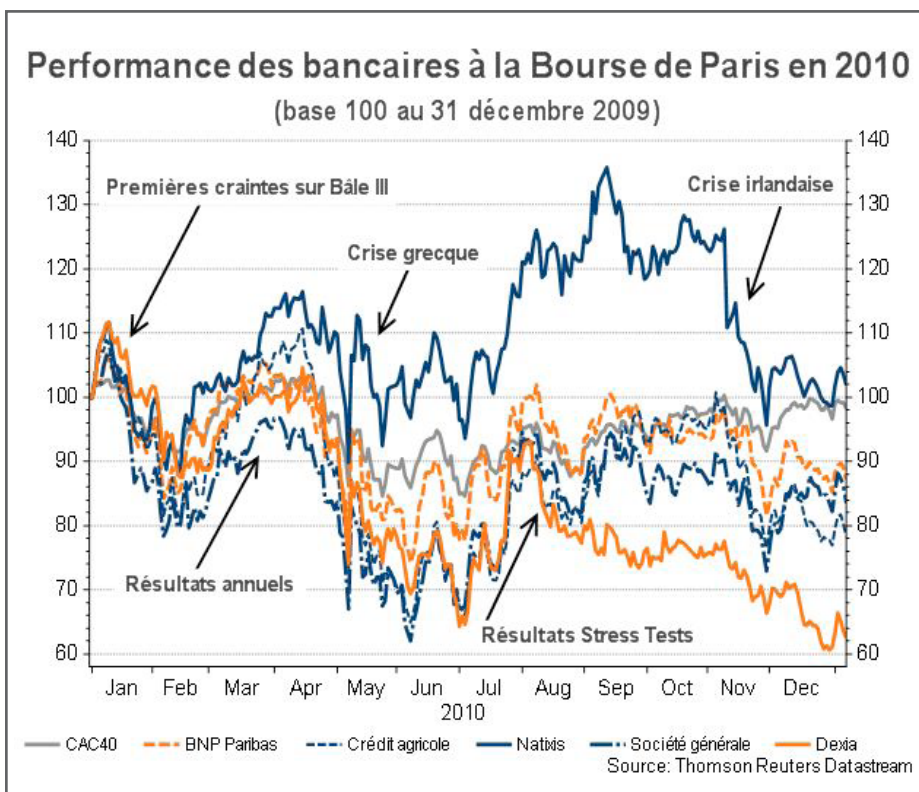
Dans un énième effort pour dissiper les craintes du marché, l'Europe va soumettre une nouvelle fois ses banques à des tests de résistance.

**DU STRESS ET ENCORE DES TESTS**

Cette fois, la Banque centrale européenne aurait la ferme intention de durcir les règles du jeu : elle voudrait un test sur la liquidité des banques.

Un banquier parisien rôle. "La BCE inquiète plus les marchés en disant ça. C'est juste de la com."

"Pour restaurer la confiance, les stress





© REUTERS/Cathal McNaughton

tests sont un élément indispensable”, répond Ramon Fernandez.

Ce coup-ci, l'exercice devra être irréprochable.

La débâcle des banques irlandaises a contraint Dublin à voler au secours de ses banques et, au final, à accepter une aide de 85 milliards de l'Union européenne et du Fonds monétaire international. Pourtant les banques irlandaises avaient toutes passé les “stress tests” de juillet dernier avec succès.

“Il y a clairement eu un défaut en Irlande”, reconnaît le directeur général du Trésor. “Mais je ne pense pas qu'il soit illustratif d'un défaut général de méthodologie.”

“C'est un exercice inédit. On a tout mis sur la table, avec la totalité des expositions souveraines pour chaque banque, dans chaque pays”, se défend-il. “Même aux Etats-Unis, les hypothèses de stress tests n'avaient pas conduit à publier l'exposition de chaque banque aux portefeuilles de mortgages (crédit hypothécaire, NDLR) par Etat, par grand type de contreparties.”

Les tests débiteront en février. Les résultats seront connus à partir de juin.

### DES MILLIARDS À REFINANCER

Reste à savoir si ce calendrier étalé jusqu'à l'été n'usera pas la patience des investisseurs alors que les banques ont une montagne de dette à refinancer.

“Compte tenu des incertitudes sur les banques, il va falloir facturer le risque que représente ce secteur, et par conséquent le coût (de refinancement) va augmenter”, juge Eric Hazart, analyste chez Exane BNP Paribas.

“Les mauvaises signatures n'ont plus accès au marché, elles doivent aller se refinancer auprès de la BCE”, poursuit

### *La débâcle des banques irlandaises a contraint Dublin à voler à leur secours*

## Dix dates-clés de la crise financière en France

La crise financière, née de l'éclatement d'une bulle des crédits hypothécaires à risque aux Etats-Unis, a véritablement débarqué en Europe au cours de l'été 2007. Elle a pris une tournure plus dramatique en septembre 2008 après la faillite de la banque d'affaires américaine Lehman Brothers, obligeant les Etats à intervenir.

### ■ AOÛT 2007

En pleines vacances d'été, BNP Paribas affole les marchés en annonçant le 9 août le gel temporaire de trois fonds investis sur des actifs immobiliers américains.

Les banques centrales interviennent en injectant des liquidités dans le système bancaire, dans l'espoir de calmer les marchés et pour contrer toute crise du crédit.

### ■ JANVIER 2008

La Société générale provoque la stupeur en révélant le 24 janvier une perte record de trading de 4,9 milliards d'euros.

La banque, qui doit lancer dans l'urgence une augmentation de capital de 5,5 milliards d'euros, accuse l'un de ses traders, Jérôme Kerviel, d'avoir pris des positions non autorisées de 50 milliards d'euros sur les marchés financiers.

### ■ SEPTEMBRE 2008

En pleine tempête financière quinze jours après la faillite de la banque d'affaires américaine Lehman Brothers, la Belgique, la France et le Luxembourg volent au secours de Dexia le 30 septembre, renflouant le leader mondial du financement des collectivités territoriales à hauteur de 6,4 milliards d'euros.

*Suite p.5*



Les banques qui n'ont plus accès au marché doivent se refinancer directement auprès de la BCE.  
© REUTERS/Yannis Behrakis

l'analyste. "C'est vrai pour les banques grecques, pour les banques irlandaises."

Une telle masse de refinancement à réaliser entraîne deux séries de difficultés.

"D'abord, il y a la possibilité d'un manque de demande, c'est-à-dire que les montants qui sont envisagés ne puissent pas être levés", souligne Cyril Meilland, chez Cheuvreux. "Et ensuite, si ces montants peuvent être levés, que les taux à payer soient particulièrement élevés."

Pas étonnant, dans ce contexte, de voir les banques redoubler d'efforts pour échapper au durcissement des normes prudentielles du Comité de Bâle : ces nouvelles règles doivent elles-mêmes forcer les institutions financières à lever des capitaux frais pour renforcer leur bilan.

"C'est un scénario cumulatif", explique-t-on chez Cheuvreux. "Vous pensez qu'il pourrait y avoir un haircut, donc que cela affectera leurs résultats, donc leur génération de fonds propres et donc leur base de capital pour faire face aux nouveaux besoins prudentiels."

## **BÂLE À ABATTRE**

L'an dernier déjà, les dirigeants des banques ont multiplié les interventions pour dénoncer les projets de Bâle III. Dans leur collimateur, le renforcement des exigences de fonds propres et la création de nouveaux ratios de liquidité et d'endettement censés renforcer leur résistance aux crises.

Les banques en ont fait un leitmotiv. Elles ont mis en garde les responsables politiques sur les risques qui pèseraient sur leur rentabilité, et donc sur le financement de l'économie et sur le coût du crédit bancaire, tant pour les entreprises que pour les ménages.

*En 2010 déjà,  
les dirigeants des  
banques ont multiplié  
les interventions pour  
dénoncer les projets  
de Bâle III*

*Suite de la p.4*

La France participe au sauvetage pour trois milliards d'euros, dont deux milliards en provenance de la Caisse des dépôts. La ministre de l'Economie Christine Lagarde parle d'un risque systémique sur Dexia.

### ■ NOVEMBRE 2008

L'Etat français met sur pied un plan de soutien au secteur bancaire de 360 milliards d'euros. La France s'engage à garantir jusqu'à 320 milliards de dette pour aider les banques à se refinancer et se dit prête à débloquer une enveloppe de 40 milliards pour renforcer leurs fonds propres.

### ■ MAI 2009

BNP Paribas boucle le rachat de la banque belge Fortis au terme de plus de six mois de négociations et de bataille judiciaire, pour près de dix milliards d'euros.

### ■ JUILLET 2009

Les Banques populaires et les Caisses d'épargne finalisent leur fusion pour donner naissance au groupe BPCE, après des négociations houleuses entamées par les deux banques mutualistes en pleine crise financière sur fond de lourdes pertes pour leur filiale commune Natixis.

### ■ AOÛT 2009

La perspective d'un maintien des bonus des traders alors que les banques ont reçu des aides d'Etat provoque un tollé, ce qui amène l'Elysée et le gouvernement à annoncer des mesures pour encadrer les rémunérations variables des traders, accusées d'inciter à des prises de risque excessives sur les marchés.

La France espère que les pays du G20, lors d'un sommet prévu un mois plus tard à Pittsburgh, aux Etats-Unis, iront dans le même sens.

*Suite p.6*

Certains ont enfoncé le clou. Jean-Laurent Bonnafé, directeur général délégué de BNP Paribas, affirmait en mars que la réglementation, dans la première mouture du Comité de Bâle soumise à consultation, pourrait coûter jusqu'à six points de croissance à l'Europe.

“Ce que ce Monsieur ne dit pas, c'est combien coûte la crise actuelle à l'Europe, combien ça va lui coûter; parce qu'à mon avis, on n'en est pas sorti”, réplique Henri Emmanuelli, membre de la commission des Finances de l'Assemblée nationale.

“Il y a des arguments qui, éthiquement, sont contestables, par exemple agiter le chiffon rouge comme quoi Bâle III pénaliserait le financement de l'économie”, estime Christophe Nijdam, analyste chez Alphavalue. “Les plans d'austérité budgétaire des Etats sont bien plus risqués pour la croissance, car synchrones.”

### QUI PAYERA LA FACTURE ?

Pour d'autres, les nouvelles normes du Comité de Bâle sont manifestement inapplicables en l'état.

“Quand vous annoncez que les banques auront besoin de lever 2,89 trillions d'euros (2.890 milliards) pour satisfaire aux besoins du NSFR (ratio de financement stable, NDLR), vous reconnaissez implicitement que le ratio ne pourra pas être mis en place tel qu'il est envisagé aujourd'hui”, remarque Cyril Meil-land.

“Je ne vois pas comment les banques pourraient lever ces montants-là”, poursuit l'analyste. “Le problème ne pourra être résolu qu'en allégeant la contrainte.”

Pour Christophe Nijdam, toutefois, “les banques universelles à banque d'investissement hypertrophiée sont les plus concernées par les ratios de liquidité”.

Le Comité de Bâle a du coup fourni aux banques des arguments supplémentaires pour s'opposer à ses projets. Celles-

*Il y a des arguments éthiquement contestables comme d'agiter le chiffon rouge d'un Bâle III qui pénaliserait le financement de l'économie*

Jérôme Kerviel, accompagné de son avocat maître Olivier Metzner, arrive au Tribunal correctionnel de Paris pour le verdict dans le procès que lui a intenté la Société générale.

© REUTERS/Charles Platiau



*Suite de la p.5*

#### ■ DÉCEMBRE 2009

La France suit la Grande-Bretagne et décide d'imposer une taxe exceptionnelle sur les bonus des traders. Les bonus versés en France en 2010 et dépassant 27.500 euros seront taxés à hauteur de 50%.

#### ■ MARS 2010

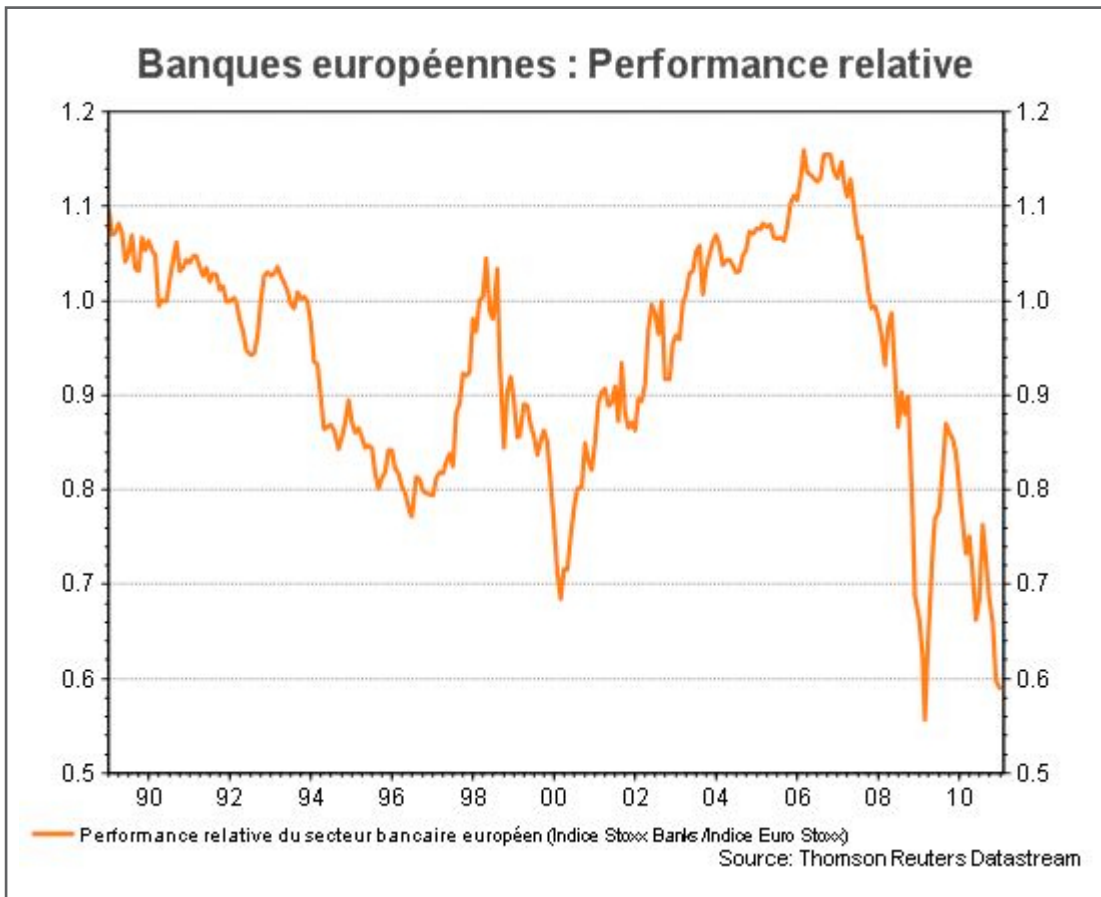
L'Autorité de contrôle prudentiel (ACP), nouvelle autorité de contrôle des banques et des compagnies d'assurance, entre officiellement en fonction.

Elle est placée sous l'autorité de la Banque de France.

#### ■ JUIN 2010

Le procès de Jérôme Kerviel s'ouvre le 8 juin devant le tribunal correctionnel de Paris ; l'ancien trader de la SocGen est poursuivi pour “faux, usage de faux, abus de confiance et intrusion frauduleuse dans un système de traitement automatisé des données”.

Le jugement est rendu le 5 octobre. Jérôme Kerviel est condamné à rembourser 4,9 milliards d'euros et à une peine de cinq ans de prison dont trois ferme ; il fait appel.



Le redressement de la performance relative du secteur bancaire en Bourse après la publication des résultats des stress tests en juillet 2010 a été sans lendemain. Le regain de tensions sur les dettes souveraines avec la crise irlandaise l'a ramenée à des niveaux proches de ceux touchés après la faillite de Lehman Brothers et bien inférieurs à ceux atteints au début des années 2000 après l'éclatement de la bulle internet. La persistance des inquiétudes sur les finances publiques de certains Etats de l'Union européenne et les conséquences attendues de l'alourdissement des taxes sur les bilans bancaires ont encore accentué la sous-performance du secteur début 2011.

ci promettent d'ailleurs de ne pas baisser la garde.

Les banquiers profiteront aussi des périodes d'observation prévues par le Comité de Bâle et de la transposition des nouvelles normes dans une directive de l'Union européenne pour tenter d'obtenir des assouplissements.

“Le régulateur a une approche prudentielle mais il n'est pas là pour savoir qui va payer la facture”, peste le responsable juridique et financier d'une banque française, qui n'a pas souhaité être nommé. “Les discussions doivent se poursuivre en tenant compte de ce qui se passe à l'extérieur.”

### L'ARBITRAGE DU POLITIQUE

“Ce qu'on demande finalement au Comité de Bâle, c'est de donner une vision scientifique, neutre, c'est-à-dire sans aucune considération politique”, explique le secrétaire général de l'AMF. “A la fin, c'est au politique de placer le curseur.”

A la direction générale du Trésor, Ramon Fernandez assure que les recommandations du Comité de Bâle sont “pour l'essentiel (...) un bon équilibre”.

*Le comportement des Etats-Unis, voilà ce que les Européens redoutent. Les banques américaines n'appliquent déjà pas les règles de Bâle II*

“Il va falloir maintenant veiller à ce qu'elles soient transposées de manière cohérente, de manière parallèle dans l'ensemble des grandes places financières”, prend-il soin de préciser.

Le comportement des Etats-Unis, voilà ce que les Européens redoutent. Les banques américaines n'appliquent déjà pas les règles de Bâle II. Il se pourrait bien qu'elles ne se sou-

mettent pas davantage au régime de Bâle III... malgré les assurances des autorités américaines lors des différents sommets des chefs d'Etat et de gouvernement du G20.

Les Européens craignent donc des distorsions de concurrence de part et d'autre de l'Atlantique.

“C'est toujours l'argument utilisé par ceux qui sont réticents à une forme de régulation”, relève le député Henri Emmanuelli. “Ça n'a rien de nouveau mais c'est très efficace.”

“Dans le monde de la finance, l'approche la plus communément partagée, c'est que moins il y a de règles, moins il y a de contrôles, mieux l'industrie se porte”, commente pour sa part Daniel Lebègue, président de la section française de Transparency

*L'image des banques  
est durablement  
écornée et ne pourra  
se redresser que  
dans la durée*



Réunion à Bercy le 6 avril 2009 entre les pouvoirs publics et les représentants des banques pour la signature d'un accord de partenariat sur le financement des entreprises en difficulté.  
© REUTERS/Benoit Tessier

International et ancien directeur général de la Caisse des dépôts.

L'argument, toutefois, ne laisse pas les régulateurs indifférents car certains estiment que la concurrence à laquelle les places financières comme Londres, New York, Francfort ou Paris se sont livrées explique en partie la crise financière.

“Avant la crise, on a vécu une grande période de concurrence réglementaire au niveau mondial”, rappelle Thierry Francq. Il estime que “c'est en grande partie la cause fondamentale de la crise”.

### **SUPERVISEURS, AU TRAVAIL !**

Le G20, que la France préside cette année, s'est penché sur la question. “Il s'est engagé à changer les choses mais il faudra attendre quelques années pour être sûr que cela a bien changé”, pense le secrétaire général de l'AMF.

Les autorités françaises appellent également les régulateurs étrangers à mieux exercer leurs pouvoirs pour contrôler plus efficacement les banques et les marchés financiers.

“Si les superviseurs avaient mieux fait leur travail, on aurait probablement évité une partie des catastrophes qu'on a connues”, reconnaît Ramon Fernandez, au Trésor. “Dans la débâcle financière, la responsabilité des superviseurs est énorme.”

Ce qu'il résume en ajoutant : “Vous pourrez empiler tout le capital que vous voudrez mais si le superviseur ne fait pas son travail, cela ne servira à rien.”

Au-delà des chantiers réglementaires, les banques devront aussi s'atteler à reconquérir la confiance de l'opinion. Entre la perte de trading record à la Société générale, pas moins de 4,9 milliards d'euros, et la fraude de Bernard Madoff aux Etats-Unis, les scandales financiers de ces dernières années ont exaspéré le public.

De Baudouin Prot, le directeur général de BNP Paribas, à François Pérol, le président de BPCE (Banque populaire Caisse d'épargne), tous les dirigeants reconnaissent que l'image des banques est durablement écornée.

### **RECONQUÉRIR L'OPINION**

Et bien qu'il n'ait pas été suivi d'effet, l'appel au ‘bank run’ (panique bancaire) d'Eric Cantona n'est pas moins révélateur d'un profond malaise.

Après avoir fait l'autruche dans un premier temps en refusant de réagir publiquement, les banques ont fini par condamner l'initiative de l'ancien footballeur.

“Les banques françaises ne sont pas à l'origine de la crise”, a tenté de faire valoir la Fédération bancaire française (FBF) à la mi-décembre. Sur le thème “Parlons de la banque et parlons-en vraiment”, elle a fait paraître dans les journaux des encarts publicitaires qui se terminaient par : “Les 400.000 salariés des banques françaises vous remercient de votre confiance.”

Sans retour à la croissance et sans résorption du chômage, le directeur général du Trésor pense que pour améliorer la réputation des banques, il faudra du temps.

“Ce problème d'image ne pourra se redresser que dans la durée”, observe Ramon Fernandez, avec “la perception d'ensemble que les choses vont mieux, et qu'elles vont mieux pour tout le monde, pas seulement pour les banques”.

Cette enquête sur les banques européennes a aussi été réalisée par Julien Ponthus et Alexandre Bauksenbaum-Granier. L'édition a été assurée par Dominique Rodriguez, Estelle Veret et Fabrice Bessiere ont contribué à l'iconographie et Christophe Durant a effectué la mise en page.

# Les normes prudentielles Bâle III : Mode d'emploi

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire est le comité de la Banque des règlements internationaux (BRI) chargé d'élaborer des recommandations en matière de supervision bancaire. Il a publié en décembre le texte définitif des normes Bâle III qui doivent permettre aux établissements de crédit de mieux résister à de nouveaux chocs financiers.

Les chefs d'Etat et de gouvernement du G20 ont convenu à la mi-novembre, lors du sommet de Séoul, d'appliquer ces nouvelles règles progressivement de 2013 à 2018.

**Principaux ratios que le Comité de Bâle recommande de mettre en oeuvre :**

## RATIO DE SOLVABILITÉ FINANCIÈRE

1 - Le Comité de Bâle a relevé le ratio minimum de fonds propres "durs" - dit ratio "core tier one" - à 4,5% des actifs pondérés des risques, contre 2% actuellement.

Ce ratio de fonds propres "durs", composés des actions ordinaires, des bénéfiques mis en réserve et des intérêts minoritaires des filiales, devra être respecté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

2 - Au ratio "core tier one", le Comité de Bâle a ajouté une exigence supplémentaire de fonds propres "durs" en introduisant un coussin de sécurité - dit "capital conservation buffer" - fixé à 2,5% des actifs pondérés des risques des banques.

Ce coussin de sécurité, qui entrera en vigueur progressivement entre 2016 et 2019, doit permettre aux banques d'absorber les pertes issues d'un choc économique sévère.

L'exigence de fonds propres "durs" est du coup portée à 7%.

3 - Un second coussin de fonds propres contracyclique - dit "countercyclical buffer" - compris entre 0 et 2,5% a également été introduit.



Jean-Claude Trichet, président de la BCE. © 2010 REUTERS/Benoit Tessier

4 - Des discussions sont toujours en cours sur une exigence supplémentaire de fonds propres pour les établissements bancaires considérés comme systémiques.

## RATIO DE LIQUIDITÉ

1 - Tirant les leçons de la crise financière, le Comité de Bâle a introduit deux ratios de liquidité pour s'assurer que les banques sont en mesure de faire face à des sorties importantes de ressources financières en période de crise, comme les retraits massifs de dépôts ou le gel du marché du refinancement interbancaire.

2 - Le premier est le ratio de liquidité à un mois, dit LCR (liquidity coverage ratio). Il exige des banques qu'elles aient suffisamment d'actifs liquides dans leur bilan pour affronter des sorties massives de ressources financières sur une durée de trente jours.

Ce ratio est soumis à une période d'observation à partir de 2011.

3 - Le second est le ratio de financement stable à un an, dit NSFR

(net stable funding ratio). Il confronte les ressources financières stables dont disposent les banques aux besoins de financement stable jugés nécessaires à l'horizon d'un an. Un degré de stabilité à un an est affecté aux différents éléments composant le bilan des banques.

Ce ratio est prévu pour entrer en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 après une période d'observation.

## RATIO DE LEVIER OU D'ENDETTEMENT

Ce ratio, censé limiter l'effet de levier des banques, est le rapport entre les fonds propres d'un établissement bancaire et la taille totale de son bilan.

Le Comité de Bâle prévoit de limiter le ratio de levier à 3%. Il doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 après une période d'observation.

*Lien vers le site de la BRI*

La page du Comité de Bâle sur le site de la BRI

# Les eurodéputés haussent le ton face au lobby bancaire

- ✓ Des eurodéputés veulent un “Greenpeace de la finance”
- ✓ En France, le Trésor se défend de toute complaisance

par Matthieu Protard

**T**rop, c'est trop. Face à la puissance de feu du lobby bancaire, des eurodéputés tapent du poing sur la table. Et dénoncent la pression exercée par les groupes d'intérêt financiers.

“L'asymétrie entre la puissance du lobbying bancaire et financier et l'absence de contre-expertise constitue un danger pour la qualité des lois et pour la démocratie.”

La diatribe est à lire sur le site internet de Finance Watch, l'initiative lancée en juin par 22 parlementaires européens. Aujourd'hui, les signataires sont huit fois plus nombreux.

Ce qu'ils veulent ? Une contre-expertise indépendante en matière économique et financière. Une sorte de “Greenpeace de la finance”.

Le message est entendu à Bruxelles. Michel Barnier, le commissaire européen chargé des services financiers, veut lui aussi réduire l'influence et la surreprésentation du lobby bancaire au sein des groupes d'experts qui conseillent la Commission européenne.

“Le lobbying en tant que tel, c'est de bonne guerre”, souligne Christophe Nijdam, analyste chez Alphavalue. “Mais cela devient perturbant quand il est fait dans l'unique intérêt des banques, au détriment de l'intérêt général.”

“Certains décideurs publics à Bruxelles, mais aussi à Paris, disent que la puissance de feu, l'emprise des groupes d'intérêt bancaires et finan-



Michel Barnier, le commissaire européen chargé des services financiers. © REUTERS/Sebastien Pirlet

ciers est sans doute excessive ou en tout cas n'est pas équilibrée”, dit Daniel Lebègue, président de la section française de Transparency International et ancien directeur général de la Caisse des dépôts.

## “AU COEUR DE L'ÉTAT”

Dans l'Hexagone, les histoires de lobbying font couler moins d'encre. Plus discrète, l'influence des banquiers n'en demeure pas moins efficace. Des parlementaires français expliquent qu'elle s'exerce auprès du gouvernement, de l'administration et, surtout, auprès du Trésor.

“Le coeur du lobbying bancaire français est au coeur de l'Etat”, affirme le député socialiste Henri Emmanuelli. “C'est la direction du Trésor.”

“Cela fait au moins dix ans que le Trésor n'a pas irrigué les banques”, nuance une source proche des régulateurs français. “Pour moi, c'est une période révolue.”

La crise a fourni des exemples de proximité entre les banquiers et le pouvoir. Dans un livre polémique sur le sujet, Martin Hirsch, ancien Haut Commissaire au sein du gouvernement, commente longuement une photo de Paris Match de septembre 2008 montrant, en plein sauvetage de Dexia, le président de BNP Paribas Michel Pébereau dans le bureau de la ministre de l'Economie.

Début 2009, c'est un tollé quand François Pérol, secrétaire général adjoint de l'Elysée, est parachuté à la tête des Banques populaires et des Caisses d'épargne alors que les deux banques fusionnent. Des plaintes



## JEAN-PIERRE JOUYET : “Cela ne va pas forcément faire plaisir”

Cet été, le président de l'AMF avait déclaré à Reuters vouloir plus de transparence concernant les liens d'affaires qui unissent les banquiers et les entreprises dont ils sont administrateurs dits “indépendants”.

“Cela ne va pas forcément faire plaisir, mais cela nous paraît très important, notamment qu'il y ait une clarification entre l'administration d'un certain nombre de groupes industriels ou de services et le monde financier”, avait-il dit.

Le président de l'AMF  
Jean-Pierre Jouyet.  
© 2010 REUTERS/Mal  
Langsdon

pour “prise illégale d’intérêt” sont déposées par des associations, et classées sans suite.

A Bercy, on se défend de toute emprise du lobby financier ou de toute complaisance avec la profession bancaire.

“Aucun état d’âme sur la régulation”, assure la direction générale du Trésor. Mais elle rappelle qu’à la différence des Etats-Unis, l’économie européenne est plus dépendante du financement bancaire, d’où une attention particulière portée à l’état de santé des banques.

“On a une sensibilité au sujet qui n’est pas tout à fait la même (qu’aux Etats-Unis)”, dit Ramon Fernandez, le directeur général du Trésor. Et d’expliquer qu’avec les plans de soutien aux banques de 2008 et de 2009, la priorité était de s’assurer que les banques étaient suffisamment solides pour “continuer à financer l’économie dans une situation de crise extrême”.

### PAS D’ÉTAT D’ÂME

“Si on dit que les banques sont systémiques, c’est parce qu’effectivement, si les banques ne fonctionnent pas, plus rien ne fonctionne”, résume Thierry Francq, qui fut chef du service du financement de l’économie au Trésor entre mai 2004 et mars 2009.

Au Trésor, on rappelle aussi que la France a imposé depuis l’éclatement de la crise à l’été 2007 une taxe exceptionnelle sur les bonus des traders et, comme l’Allemagne et la Grande-Bretagne, une taxe sur les activités systémiques.

On ajoute qu’avec la création, l’an dernier, de l’Autorité de contrôle prudentiel (ACP), les banques prennent désormais en charge le financement de la supervision bancaire, et que la contribution des banques au fonds de garantie des dépôts a été augmentée.

### TRAÇABILITÉ DE LA DÉCISION PUBLIQUE

“Je pense qu’on trouve des amis plus accommodants”, assure Ramon Fernandez.

“On ne peut pas s’isoler dans une tour d’ivoire en se disant qu’on réduit tout risque de mauvaise influence”, note aussi Thierry Francq. “Cela n’aurait pas de sens.”

Certaines organisations réclament néanmoins une plus grande transparence dans les relations entre les décideurs publics et les professionnels du monde bancaire.

Transparency International milite pour la transparence et l’intégrité dans les secteurs public et économique. Elle prône, par exemple, une “traçabilité de la décision publique” qui imposerait aux responsables politiques de rendre compte de leurs auditions, visites ou rendez-vous.

“Les citoyens ont le droit de savoir.” Daniel Lebègue, qui préside la section française de l’association, s’interroge sur une possible influence de la profession bancaire et de la Fédération bancaire française (FBF). “Est-ce que la FBF a proposé des amendements au projet” de loi de régulation financière de l’automne dernier, dit-il. “Si oui, lesquels ?”

“Il y a un bon dialogue entre les banques françaises et le régulateur”, assure un haut responsable d’une banque française, qui n’a pas souhaité être nommé. “Bon dialogue qui ne veut pas dire que nous avons un régulateur complaisant, parce que la régulation française a été dans le passé plus stricte que d’autres.”

Aux Etats-Unis, les banques commerciales, les compagnies d’assurance ou encore les sociétés de courtage ont consacré plusieurs centaines de millions de dollars à des campagnes de lobbying pour lutter contre les réformes financières.

Le site de [Transparence International France](#)

L’appel des eurodéputés



L’ex-haut commissaire aux Solidarités actives Martin Hirsch. © 2009 REUTERS/Robert Pratta

#### MARTIN HIRSCH : “Il y a en France une tradition de confusion des intérêts”

Dans son livre polémique Pour en finir avec les conflits d’intérêts, l’ancien Haut Commissaire au sein du gouvernement de 2007 à 2010, dénonce une collusion entre le pouvoir et les banquiers à laquelle il estime nécessaire de mettre fin en légiférant.

“La solution ? Considérer comme incompatible la fonction de banquier avec celle d’administrateur d’une société cotée”, écrit Martin Hirsch.

Il commente une photo publiée en 2008 par Paris Match, montrant Michel Pébereau auprès de Christine Lagarde, dans le bureau de la ministre à Bercy, en plein sauvetage de Dexia.

“Si la situation mise en évidence par la photo intrigue et même dérange, c’est parce qu’il y a en France une tradition de confusion des intérêts davantage que de prévention des conflits d’intérêts”, écrit Martin Hirsch.

“Cette photo révèle une situation dans laquelle l’un des principaux dirigeants d’entreprise peut participer aux décisions publiques, sans règle spécifique, sans code défini, sans qu’on sache quelles sont les précautions prises pour que son intervention soit bien destinée à conseiller la meilleure décision publique (...).”

# Livret A - Des députés prennent la défense de la CDC

par Matthieu Protard

**D**es députés ne veulent pas laisser les banques faire main basse sur le livret A, et ils sont bien décidés à se battre.

Dans le bras de fer engagé entre les banques et la Caisse des dépôts sur la centralisation de ce livret réglementé, ces parlementaires défendent la CDC pour qu'elle ne soit pas privée de ses ressources financières.

“On ne peut pas demander à la Caisse d'être le bras armé de l'Etat en termes d'investissements publics et dans le même temps couper la Caisse de ses financements naturels”, plaide Jérôme Cahuzac, le président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale.

Pas question, donc, d'accepter un taux de centralisation des encours du livret A à la CDC inférieur à 70%.

“C'est une nécessité de financement public, non seulement pour le logement social mais également pour les universités et pour les hôpitaux”, ajoute le député socialiste.

Mais les banques ne l'entendent pas de cette oreille.

Sous la menace d'une réglementation prudentielle qui va les pousser à augmenter leur base de dépôts bancaires, elles ne veulent plus laisser filer à la CDC la majeure partie des fonds collectés via le livret A, qu'elles sont toutes autorisées à commercialiser depuis sa banalisation le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Aussi réclament-elles au gouvernement l'abaissement à 50% du taux de centralisation.

La Société générale a été la première à lancer la charge lorsque son PDG Frédéric Oudéa a déclaré en



Le Pdg de la société générale Frédéric Oudéa.  
© 2008 REUTERS/Philippe Wojazer

novembre devant une commission d'enquête de l'Assemblée qu'une centralisation excessive auprès de la CDC était “contre-productive”. L'argument a, depuis, été relayé par d'autres dirigeants de groupes bancaires.

## LES BANQUES MÈNENT LA CHARGE

“Monsieur Oudéa a profité des efforts qu'on va demander aux banques pour demander en contrepartie des avantages commerciaux sur le livret A”, commente le député socialiste Henri Emmanuelli, qui a présidé la commission d'enquête sur la spéculation de l'Assemblée. “Il n'a pas perdu de temps.”

La Fédération bancaire française (FBF) n'a pas non plus tardé à monter au créneau en affirmant qu'un taux de centralisation de 70% pénaliserait le financement des petites et moyennes

entreprises.

“Donnez-nous du livret A, ça nous fera des dépôts, ça nous aidera”, ironise Henri Emmanuelli.

Jérôme Cahuzac dit quant à lui “comprendre que les banques veuillent disposer de cette ressource-là puisque c'est une ressource garantie par l'Etat et dont les intérêts sont défiscalisés”.

Une opinion que partage le député UMP Michel Bouvard, président de la commission de surveillance de la CDC, pour qui il n'est pas question de laisser les banques puiser dans le livret A pour compenser Bâle III.

“C'est un formidable produit, qui en fait ne coûte rien aux banques en termes de collecte”, dit-il. “Mais il me semble que la

Caisse des dépôts est davantage porteuse de l'intérêt général public que les banques elles-mêmes.”

A fin novembre 2010, dernières statistiques disponibles, les encours totaux du livret A s'élevaient à 191,4 milliards d'euros, pour une collecte de 6,48 milliards en cumul sur les onze premiers mois de 2010, contre 16,55 milliards collectés au total sur les douze mois de 2009.

Du côté des pouvoirs publics, on tente de calmer le jeu.

Le gouvernement doit prendre sa décision d'ici septembre 2011 mais, selon la presse, le ministère de l'Economie prônerait un statu quo, soit un taux qui est actuellement de l'ordre de 65%. [ID:nLDE6B12B3]

“Les esprits s'apaiseront et on trouvera une position équilibrée”, assure Ramon Fernandez, directeur général du Trésor. “Il n'est pas question de remettre en cause l'utilité du livret A pour le logement social.”

© 2009 Thomson Reuters. Allrights reserved.

Republication or redistribution of Thomson Reuters content, including by framing or similar means, is prohibited without the prior written consent of Thomson Reuters. 'Thomson Reuters' and the Thomson Reuters logo are registered trademarks and trademarks of Thomson Reuters and affiliated companies